

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Le Président

Correspondant 02/509.00.26 Eric Van Meensel	Notre référence EVM/mr	Votre référence	Date le 15 février 2007
---	---------------------------	-----------------	----------------------------

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Assemblée générale avril 2007 - élections

Suite à ma lettre du 17 janvier je vous annonçais déjà que pour différentes raisons et tenant compte du prescrit de l'article précité, le Conseil a estimé utile de prévoir les travaux de l'assemblée générale 2007 en deux parties organisées en continué le vendredi 20 avril 2007 (matinée), pour la partie administrative et le vendredi 27 avril 2007 (matinée) pour la partie académique.

Conformément à l'article 17, 1^{er} alinéa du règlement d'ordre intérieur, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des mandats vacants (voir annexe).

Pour être recevables, les candidatures doivent me parvenir au plus tard le **19 mars** et elles doivent être appuyées par dix membres au moins. En cas d'envoi postal, le cachet de la poste sera daté au plus tard du **samedi 17 mars**. En cas de dépôt de la candidature au siège de l'Institut, il est requis de prévoir un accusé de réception daté au plus tard du **lundi 19 mars**.

Je vous prie d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments distingués.


André KILLESSE



Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be

Bank/Banque: 000-0039236-48

ELECTIONS

Assemblée générale ordinaire - avril 2007

Conformément au règlement d'ordre intérieur, les mandats suivants expirent à la date de l'assemblée générale :

1. Le mandat du Président :

Monsieur André KILESSE est sortant.

2. Le mandat du Vice-Président :

Monsieur Pierre P. BERGER est sortant.

3. Six mandats de membre du Conseil d'expression néerlandaise :

Messieurs Boudewijn CALLENS, Luc DE PUYSSSELEYR, Philip MAEYAERT, Dirk SMETS, Daniel VAN CUTSEM, Hugo VAN PASSEL sont sortants.

4. Six mandats de membre du Conseil d'expression française :

Messieurs Bernard de GRAND RY, Michel DE WOLF, Hugues FRONVILLE, Daniel KROES, Philippe PIRE, Raynald VERMOESEN sont sortants.

5. Deux mandats de commissaire :

Madame Joëlle BACQ et Monsieur Joris MERTENS sont sortants.

6. Un mandat de membre suppléant de la Chambre francophone de la Commission d'appel :

Monsieur Michel VAN DOREN est sortant.

7. Un mandat de membre suppléant de la Chambre néerlandophone de la Commission d'appel :

Monsieur Ludo SWOLFS est sortant et non-rééligible.

Voir au verso



NE SONT PAS ELIGIBLES :

(règlement d'ordre intérieur art. 17, 2ème par.)

- 1° les membres qui, à la date limite pour le dépôt des candidatures, exercent la profession depuis moins de cinq ans;
- 2° ceux qui, à la même date, sont en défaut de paiement de cotisation;
- 3° ceux qui, ayant été condamnés à une peine de suspension soit par la commission de discipline, soit par la commission d'appel sont l'objet d'une procédure disciplinaire pendant respectivement devant la commission d'appel ou la Cour de Cassation au moment des élections;
- 4° ceux qui, depuis moins de trois ans à la date de la réunion de l'assemblée générale, ont été l'objet d'une réprimande ou ceux qui, depuis moins de cinq ans ont été l'objet d'une peine de suspension inférieure à six mois, et ceux qui, depuis moins de dix ans, ont été frappés d'une peine de suspension de six mois au moins; le délai commence à courir à dater du moment où la sentence est devenue définitive.